

Rapporteur : Mme PRECETTI

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2025

**CESSION DE 4 APPARTEMENTS DE TYPE STUDIO (LOT DE
COPROPRIETE N°7) SIS 76, AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY
A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION INITIATIVES**

RAPPORT

La ville d'Antony est propriétaire de 4 appartements de type studio situés 76, avenue du Président Kennedy à Antony pour une superficie totale d'environ 113 m² (initialement constitutif d'un lot N°7 de copropriété d'un seul logement divisé ensuite en 4 studios). Ces appartements font partie d'une petite copropriété dont l'unique autre copropriétaire est l'association INITIATIVES.

La Ville a acquis ces logements en mai 2012 au prix de 425.000 € pour les confier en gestion à HABITAT & HUMANISME dans le cadre de la charte du logement solidaire de 2009.

A ce jour, 3 logements sont libres de toute occupation et 1 logement est occupé via un bail avec HABITAT & HUMANISME.

L'association INITIATIVES a proposé d'acquérir ces appartements auprès de la Ville, qui a accepté, afin de rationaliser la gestion de cette copropriété.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la cession du lot n°7 de la copropriété située 76, avenue du Président Kennedy à Antony, divisé en 4 appartements de type studio d'une surface d'environ 113 m², et des 390/1000èmes de la propriété de sol et des parties communes générales au prix de 425.000 € (quatre cent vingt-cinq mille euros) à l'association INITIATIVES et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 20 Juin 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme PRECETTI	à M. MEDAN	Mme BERTHIER	à M. ARJONA
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

47	voix	POUR
	voix	CONTRE
	voix	ABSTENTION
02		N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE (M. COLIN et M. PASSERON)

OBJET : CESSION DE 4 APPARTEMENTS DE TYPE STUDIO (LOT DE COPROPRIETE N°7) SIS 76, AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION INITIATIVES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

VU l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le plan de situation ;

VU l'estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine en date du 11 avril 2025 ;

VU l'échange de courriers des 6 et 23 mai 2025 entre la Ville et l'association INITIATIVES valant accord sur le prix ;

VU l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux ;

CONSIDERANT que ce lot n°7 de copropriété était à l'origine un unique appartement de 113 m² environ divisé ensuite en 4 studios ;

CONSIDERANT que ce lot n°7 était déjà divisé en 4 studios lorsque la Ville l'a acquis le 21 mai 2012 ;

CONSIDERANT que la Ville a acquis ces logements le 21 mai 2012 au prix de 425.000 € pour les confier en gestion à HABITAT & HUMANISME dans le cadre des logements solidaires ;

CONSIDERANT qu'à ce jour, 3 logements sont libres de toute occupation et 1 logement est occupé via un bail avec HABITAT & HUMANISME ;

CONSIDERANT que l'estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine en date du 11 avril 2025 évalue le bien à 326.000 € mais que plusieurs éléments justifient un prix de cession supérieur, notamment du fait d'une situation de tension immobilière sur le territoire communal maintenant des prix immobiliers élevés sur Antony, et qu'en conséquence le conseil municipal peut décider de céder le bien à l'association INITIATIVES pour un montant de 425.000 € équivalant au prix d'acquisition de 2012, conformément à l'article L.2241-1 du CGCT ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er : Approuve la cession du lot n°7 d'environ 113 m² de la copropriété située 76, avenue du Président Kennedy à Antony, divisé en 4 appartements de type studio, et des 390/1000èmes de la propriété de sol et des parties communes générales au prix de 425.000 € (quatre cent vingt-cinq mille euros) à l'association INITIATIVES.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire